



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 4 AVRIL 2024

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 16 : Budget annexe bowling de CHATEAUBRIANT - Compte Administratif 2023 - Affectation des résultats**

Le quatre avril 2024, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-neuf mars 2024, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, Mme JARRET, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. BEASSE, Mme HEBERT, Mme RICHEL, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO, Mme GALLAND.

Etaient excusés :

M. TRIMAUD a donné procuration à Mme CIRON  
M. LE MOEL a donné procuration à M. BOISSEAU  
M. EMERIAU a donné procuration à Mme BOMBRAY  
Mme CHAUVIN a donné procuration à M. NOMARI

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**Objet : Budget annexe bowling de CHATEAUBRIANT - Compte Administratif 2023 - Affectation des résultats**

**EXPOSÉ**

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe «Bowling» de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Alain HUNAULT, Maire,

**DÉCISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

**Article 1<sup>er</sup>** : lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2023 qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Excédent 2023 :	+ 7 906.25 €
Excédent 2022 :	+ 19 914.79 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 27 821.04 €

➤ **Section d'Investissement :**

Déficit 2023 :	- 21 182.50 €
Excédent 2022 :	+ 71 088.57 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	+ 49 906.07 €

**Article 2** : propose d'affecter le résultat du compte administratif lors du vote du Budget primitif 2024, de la manière suivante :

✓ Affecte 49 906.07 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la section d'Investissement,

✓ Affecte 27 821.04 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de Fonctionnement.

**Article 3** : constate que le Compte Administratif 2023 du budget annexe bowling de la Ville de Châteaubriant correspond aux décisions budgétaires du Conseil Municipal.

**Article 4** : adopte le Compte Administratif 2023 du budget annexe bowling, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20240411-26-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Les propositions sont adoptées par 32 voix  
M. le Maire ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 4 avril 2024

Le Maire,  
Alain HUNAULT



secrétaire de séance,

*Ilona Hebert*

Ilona HEBERT

Le Maire,



Alain HUNAULT

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D

553,75  
510,18  
703,84  
394,14

Nombre de membres en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
VOTES :  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0



le Maire  
Alain HUNAUULT

Date de convocation : 29 mars 2024

Présenté par (1), M. Alain HUNAUULT, Maire  
A le Chateaubriant, le 11 avril 2024.  
(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A, le Chateaubriant le 11 avril 2024  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

le Maire

11 avril 2024

11 avril 2024

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 11 avril 2024.  
le Chateaubriant, le 11 avril 2024.

Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...  
L'assemblée délibérante étant :  
L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Mme LIRON

*[Signature]*

M. BOISSEAU

*[Signature]*

Mme BOMBRAY

*[Signature]*

M. NOMARI

Mme SONNET

*[Signature]*

M. MARSOLLIER

*[Signature]*

Mme BOURDAIS

*[Signature]*

M. PADIOLEAU

*[Signature]*

Mme BOURDEL

*[Signature]*

M. GICQUEL

*[Signature]*

Mme GITEAU

*[Signature]*

M. FLATET

*[Signature]*

M. AMIOUNI

*[Signature]*

M. TRIMAUD

Excuse pour

Mme JARRET

*[Signature]*

M. LE MOEL

Excuse pour

M. KESKIN

*[Signature]*

Mme PAYET

*[Signature]*

Mme DEGRE

*[Signature]*

M. SINENBERG

*[Signature]*

M. EMERIAU

Excuse pour

M. BEASSE

*[Signature]*

Mme CHAUVIN

Excuse pour

Mme HEBERT

*[Signature]*

Préfecture de Loire-Atlantique

Mme RICHET

044-214400368-20240411-26-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11-04-2024

Mme ORAIN

Publication le : 11-04-2024

M. BARON

*[Signature]*

M. GAUDIN

*[Signature]*

Mme LEGRAIS-OZBERK

*[Signature]*

Réception par le préfet : 11-04-2024

Mme PALIERNE

M. LE HECHQ

Mme GALLAND

Le Maire,  
Alain HUNAUULT



*[Signature]*